



Coups et blessures

Par mymyly

J'ai été frappée par mon compagnon avec qui je ne vivais pas. Nous étions dans sa résidence secondaire à la Foux d'allos en vacances. 4 jours d'i.t.t chez légiste en ville après pompiers, gendarmes, ambulance, une nuit à l'hôpital de Digne (8 jrs d'i.t.t chez eux). Retour sur Cannes en ambulance.

4 jours après les faits, je réalise que je me tue à petit feu avec rosé, anxiolytiques, somnifères à longueur de journée et douleurs sciatique très aggravée. J'ai deux hernies discales et un traitement pour bipolarité. Suis titulaire d'une allocation handicapée pour la dépression qui a ressurgi. Mon état était stabilisé. Idées noires et douleurs, j'appelle le 18 et me rend à l'hôpital en ambulance. J'y reste 6 jours puis transfert en ambulance en clinique pour ma jambe (sciatique). J'ai énormément mal. J'ai beaucoup de médicaments dont morphine). J'y suis actuellement et ne sais pas quand je sortirai. Cela fait donc 7 jours que je suis hospitalisée. J'ai une fille de 19 ans en fac de droit qui se retrouve seule et inquiète et perturbée pour moi. Il me frappait pour la 2ème fois. Déchirure inter costale la 1ère fois.(j'ai eu atrocement mal pendant plusieurs semaines et la douleur a totalement disparu au bout de 6 mois !) J'ai pardonné par amour me disant qu'il n'avait pas fait "exprès" étant fortement alcoolisé (certificat médical et une attestation des voisins). Cette fois, grosse gifle, coup sur le nez, insultes, projection par deux fois sur lits. Balai sur la gorge alors que je suis sur le lit, me disant "je vais te tuer" à répétitions et appuyant fortement, puis coups de balai dans le dos quand je descends de l'étage, essayant de me faire tomber de l'escalier. Je me suis retournée, coups de brosse du balai dans la figure. Il était ivre mort. Il est alcoolique notoire. Une première condamnation pour violences sur son ex femme (4 mois avec sursis + dédommagement et amende sous alcool également). J'ai peur de ses deux fils (21 et 30 ans, connus des services de police). Que puis je faire ? Un ami de leur père m'a fait savoir qu'ils "s'occuperaient" de moi si leur père allait en prison. (cet ami m'a demandé de ne pas répéter ses propos). L'un d'eux m'a déjà menacé de mort (par téléphone) et menacé ma fille de s'occuper d'elle par le biais d'amis (elle, par sms). J'ai peur. Je pense à retirer la plainte que j'ai déposée le 23/11 englobant mes premiers coups en juin. Je sais que le procureur pourra quand même le poursuivre s'il le juge nécessaire.

Ira t il en prison ? Mon i.t.t va t elle être modifiée ?

Si je persiste dans ma plainte, dois je écrire au procureur du fait qu'il n'a pas été interpellé le soir des faits (erreur des gendarmes selon la police). Que signifie me porter partie civile ? Dois je le faire ? Si oui, comment ?

Quand sera t il au courant que j'ai déposée plainte ? La police m'a dit qu'il ne risquait qu'une simple contravention (?)

Merci infiniment pour votre réponse.